



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 54314

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle à nouveau l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le retard pris dans la parution de l'arrêté fixant l'organisation des élections à l'ordre national des pédicures-podologues. La réponse apportée à sa précédente question écrite mettait en avant l'absence de consensus au sein de la profession et l'irrégularité de la constitution du corps électoral liée à la non-exhaustivité du fichier d'enregistrement des professionnels. Or, il semble que les deux syndicats représentant la profession soient à présent d'accord pour demander la mise en place des structures ordinales et que de surcroît l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dispose d'un fichier des podologues. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir à quelles dates seront organisées les premières élections aux conseils départementaux et régionaux et au conseil national de l'ordre des podologues prévus par la loi du 4 février 1995.

Texte de la réponse

La loi du 4 février 1995 portant diverses mesures d'ordre social a prévu la création d'un ordre professionnel des pédicures-podologues. En raison de l'absence de consensus au sein de la profession quant à la mise en place de structures ordinales, les élections n'ont pas été organisées. Toutefois, une nouvelle réflexion a été engagée sur les modalités de représentation des professionnels paramédicaux. Dans ce cadre, la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés ont décidé de donner suite à la proposition de création d'un office des professions paramédicales qui serait chargé de proposer des règles déontologiques pour ces professions, de veiller à leur respect et de diffuser des règles de bonnes pratiques paramédicales. M. Philippe Nauche, député de la Corrèze, nommé parlementaire en mission par le Premier ministre sur cette question a procédé à l'audition des différents partenaires concernés. Il a remis son rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité. Les mesures nécessaires à la création de cet office figureront dans le projet de loi de modernisation du système de santé actuellement en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54314

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6713

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 478